

8 JUIN 2023

DECISION N° 2023-067-DB

Le huit juin deux mille vingt-trois à 17 h 30, les membres du bureau de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à l'amphithéâtre Guiliani au siège de l'agglomération, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le premier juin deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Membres présents :

Président : Jackie GOULET CLAISSE

Vice-Présidents : Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Jérôme HARRAULT (de 067 à 068), Anatole MICHAUD Guy BERTIN, Éric MOUSSERION, Éric TOURON

Conseillers délégués : Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Alain BOURDIN (de 067 à 072), Gilles TALLUAU (de 067 à 068)

Conseillers : Didier ROUSSEAU, Yves BOUCHER, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Isabelle ISABELLON, Alain BOISSONNOT, Nathalie GOHLKE (de 067 à 068), Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN,

Excusé(s) :

Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Béatrice BERTRAND, Christian RUAULT, Sandrine LION, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Pierre-Yves DOUET, Loïc BIDAULT, Amel FROGET, Jean-Philippe RETIF, Armelle PONCET, Olivier DESCHARD, Jeannick CANTIN, Éric LEFIEVRE, Benoit LEDOUX, Pierre de BOUTRAY, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA

Dont excusés ayant donné pouvoir :

Jérôme HARRAULT à Guy BERTIN (de 069 à 075), Marc BONNIN à Gérard POLICE, Pierre-Yves DOUET à Jackie GOULET CLAISSE, Nathalie GOHLKE à Jean-Luc GIRARD (de 069 à 075), Amelle PONCET à Yves BOUCHER

Secrétaire de séance : Fabrice BARDY

	DB 067 à 068	DB 069 à 072	DB 073 à 075
Membres en exercice	52	52	52
Quorum	27	27	27
Présents	31	28	27
Absents - Excusés	21	24	25
Pouvoirs	3	5	5
Votants	34	33	32

ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTITUTION D'UN BUDGET CLIMAT - APPROBATION DU PROGRAMME, DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES FINANCEMENTS

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, dans le droit fil des orientations politiques définies, souhaite engager une démarche d'évaluation climatique de son budget.

En effet, la collectivité a un triple objectif :

- Faciliter le pilotage budgétaire et l'évaluation de sa cohérence avec son ambition environnementale, en identifiant clairement la part de dépenses favorables au climat et la part de dépenses défavorables ;
- Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat et/ou environnemental ;
- Renforcer l'aide à la décision en matière de politiques environnementales et suivre l'évolution d'exercice en exercice - complète l'analyse budgétaire.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est accompagnée pour la préparation de son premier budget climat avec une séquence de formation des équipes et un accompagnement à l'élaboration du budget climat relatif au BP 2023, dans la perspective d'une autonomisation des équipes pour un exercice similaire sur le BP 2024 par la société EcoAct.

Aussi,

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Dénézé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération n°2020-056-DC du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération 2020-0124-DC du 30 juillet 2020 votée par le Conseil de Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, portant délégation au Président d'une partie de ses attributions, complétée par la délibération n°2020-180-DC du 12 novembre 2020 ;

Considérant que l'accompagnement à la formation et à la mise en place d'un budget climat peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires ;

Considérant le plan de financement TTC de cette opération, lequel s'articule comme suit :

DÉPENSES	Montant TTC	RESSOURCES	Montant TTC	%
Formation + accompagnement	16 575,00 €	Banque des Territoires	8 287,50 €	50
		Autofinancement	8 287,50 €	50
TOTAL	16 575,00 €	TOTAL	16 575,00 €	100

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement à la formation et à la mise en place d'un budget climat ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement ;
- **DE SOLLICITER** une subvention d'un montant de 8 287,50 € (soit 50% du montant total de l'opération) auprès de la Banque des Territoires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Le Bureau communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

Résultat des votes :

Pour : 34

Contre :

Abstention :

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET CLASSE